

# Succession après décès du père

# Par na2015, le 15/02/2015 à 12:01

#### Bonjour,

Nous avons perdu notre père en septembre 2011; Nous savons qu'il possédait un compte joint, un comte propre, des titres et des actions en banque...en janvier 2014, j'ai appris que la banque n'avait pas été informé de son décès...et donc que ma mère continuer de ponctionner dans le compte joint en extrayant la quasi totalité vers une autre banque..

Comment dois-je procéder pour rétablir la situation et faire bouger la banque pour la clôture des comptes et titres??

Merci pour votre aide

Par cocotte1003, le 15/02/2015 à 12:37

Bonjour, la succession a t telle faite ?cordialement

Par na2015, le 15/02/2015 à 12:39

non, rien n'a été fait....

Par cocotte1003, le 15/02/2015 à 12:47

Bonjour, si personne n'a prévenu la banque, les organismes comme sécu, retraite..... ils ne

peuvent pas le savoir. Il faut rapidement prendre contact avec un notaire, cordialement

## Par na2015, le 15/02/2015 à 12:57

les organismes tels que la sécu et retraite ont été prévenus mais pas la banque

# Par na2015, le 15/02/2015 à 13:28

C'est très confus et lorsque je pose des questions à ma mère, elle me raconte qu'elle gère et que mon petit frère (qui par ailleurs profite de la situation..) s'occupe de tout..

Je ne sais pas du tout par où commencer et quels sont mes droits pour pouvoir interagir face à cette situation de manière à éviter de la heurter (car elle est hypertendue...)

Merci pour votre aide

Bien cordialement